



Cannes, le 19 mars 2024

**REF :** 2024 D / 1151

**OBJET :** Pôle Métropolitain CAP Azur  
**Conseil Métropolitain - Séance du 25 mars 2024 - 16h30**

**Affaire suivie par :** Michel TANI - Directeur Général des Services  
de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Mesdames, Messieurs les Délégués Métropolitains,

En ma qualité de Président du Pôle Métropolitain CAP Azur et conformément aux dispositions des articles L. 5731-3, L. 5711-1, L. 5211-1 et suivants, L. 2121-7, L. 2121-10, L. 2121-12, L. 2122-15 et L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous convier à la séance du Conseil Métropolitain du Pôle Métropolitain CAP Azur, qui aura lieu le :

**LUNDI 25 MARS 2024 à 16h30**

Salle du Conseil Métropolitain de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins  
Hôtel de Ville Annexe  
31 boulevard de la Ferrage  
06400 CANNES

A cet effet, vous trouverez, ci-joint, l'ordre du jour comportant les questions abordées lors de cette séance.

En cas d'empêchement, je vous remercie d'aviser le Cabinet de la Communauté d'agglomération (poste 04.89.82.27.89.) dans les meilleurs délais sans omettre de lui adresser, le cas échéant, le pouvoir joint à la présente.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les Délégués Métropolitains, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président du Pôle Métropolitain,

  
David LISNARD